

## Rapport du président

### **Bilan de l'exercice 2004-2005**

Le rapport du président est essentiellement le bilan des activités du RAAV au cours de l'année écoulée, mais il jette aussi un regard critique sur l'ensemble des événements qui ont marqué le RAAV au cours de cette année. Pour bien comprendre un tel bilan, il faut toujours se rappeler les mandats qui nous sont conférés par la loi S.32.01 sur notre statut professionnel. Ces mandats consistent essentiellement à promouvoir nos intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels ainsi que la réalisation de conditions favorables à la création et à la diffusion de nos œuvres. À chaque année le CA se rencontre en début d'année pour identifier et analyser les enjeux présents, saisir les actions et stratégies à développer et définir les moyens pour y parvenir. Évidemment, ce processus tient compte de nos actions et engagements précédents et de l'évolution de l'ensemble de notre milieu.

Je rappelle les priorités qui avaient été établies par notre conseil d'administration l'année dernière. Elles étaient en relation directe avec la volonté du RAAV de tenir un contact direct et constant avec ses membres et de serrer au plus près leurs préoccupations. Elles étaient :

- Communication (interne, externe et présence publique)
- Représentation et défense (loi, négociation et filet de sécurité)
- Concertation (positions politiques, élargissement des appuis)
- Mobilisation (informer, concerter et mettre en place des actions publiques)

Cette année encore, le RAAV, son CA et son équipe,, ont dû composer avec un contexte particulier qui sera expliqué plus loin. Il faudra donc analyser ce bilan à la lumière de ce qui vous sera exposé mais il faudra surtout retenir où en est rendu notre organisme aujourd'hui et quelles actions il a engagées. D'autre part, il vous sera de plus en plus facile de suivre les activités du RAAV en consultant son site Internet de sorte que ce rapport du président pourra surtout mettre en lumière les défis relevés par notre organisme, expliquer les enjeux et stratégies et énoncer nos positions politiques.

### **Développement organisationnel**

L'année dernière, le développement de la structure organisationnelle était, comme en ce moment, le premier inscrit au bilan. Je rappelle à votre souvenir que nous avons fait face à un redressement financier majeur et que nous avons une nouvelle direction générale depuis un an. Je vous rappelle ici textuellement quelles étaient nos intentions et comment elles étaient exprimées :

*« Un survol de l'ensemble des tâches reliées aux besoins de fonctionnement a aussi été fait. Nous avons l'intention de poursuivre de la même manière, soit en utilisant encore des services professionnels de consultation et de support pour nous guider dans cette restructuration à compléter. Après tant d'années où ce besoin a été identifié et souhaité, il est presque inutile de dire que ce point sera présenté comme une priorité absolue dans les prochaines actions administratives du RAAV ». (Extrait du rapport du président 2003-2004)*

L'exercice a été infiniment plus difficile que prévu. Une divergence fondamentale s'était installée entre la directrice générale, Mme Annie Molin Vasseur et les deux présidents, moi-même bien sûr et Jean-Noël Bilodeau, alors président de la Sodart, (rappelez-vous que la direction des deux organisme était encore assurée par la même personne à cette époque). Cette divergence était centrée sur la vision du développement de l'organisme et sur la manière d'y parvenir. Des efforts intenses ont été faits pour améliorer la situation mais en fin de compte, un bris de confiance fondamental, de part et d'autre, s'est produit.

Une discussion, entre M. Paul De Rome, consultant chez Emploi-Québec, et moi-même, avait d'ailleurs été engagée pour envisager le recours à une personne ressource qui agirait comme médiateur afin d'aider le RAAV à sortir de l'impasse. Mais la situation s'est précipitée et le CA a finalement conclu qu'il fallait mettre un terme au contrat qui nous liait avec la directrice générale, ce qui fût fait en août 2004. Par la suite, cette personne ressource a été utilisée pour nous aider dans le processus d'embauche d'une nouvelle direction. Celui-ci a été beaucoup plus long que prévu, mais nous croyons que nous avons fait du très bon travail. Vous savez tous maintenant que M. Christian Bédard, nouveau directeur général, est en poste depuis février dernier.

Cela signifie que la direction administrative de l'organisme, pendant plus de 7 mois, a été assurée par le conseil d'administration avec la collaboration, extraordinaire, de l'équipe du bureau. Vous comprendrez aussi que cette situation a retardé, sinon quelquefois pratiquement paralysé, certaines actions que nous voulions ou devions entreprendre. Malgré tout, nous avons assuré un suivi constant et vigilant de nos grands dossiers et gardé fermement le cap dans les actions qui devaient être entreprises pour faire avancer l'organisme.

Ce qui avait été dégagé l'an dernier comme priorité absolue, soit la restructuration administrative, est toujours maintenu. Une consultante va nous accompagner à cette fin dans les semaines qui viennent. Cette ressource dépendra du CA et de la nouvelle présidence et elle analysera le fonctionnement actuel du CA et de ses comités, ainsi que leurs interactions avec la direction et les membres de l'équipe. Elle étudiera aussi les interrelations entre les membres de l'équipe et la direction. La consultante présentera ensuite ses recommandations et elle aidera le CA et la direction à les mettre en œuvre. Ce processus devrait être terminé au cours des premiers mois du prochain exercice,

### **Dossier de représentations du RAAV**

Le RAAV fait partie officiellement de douze regroupements ou organismes de concertation qui travaillent dans le milieu culturel, en plus de participer à quelques autres comités ad hoc tout aussi importants. Nous sommes le porte-parole de vos préoccupations selon les enjeux spécifiques de ces tables de concertation en fonction des mandats que le RAAV assume. Bien sûr, ces dossiers exigent des engagements à intensité variable, si je puis dire, mais vous pouvez tout de même imaginer la somme de travail et les responsabilités qui nous incombent. Nous avons tenté de vous maintenir informés de l'état d'avancement des divers dossiers sur lesquels nous travaillons, en particulier au cours des dernières semaines, avec l'accroissement des informations contenues sur notre site internet et par voix de courriels et d'une cyberlettre.

D'une façon particulière, je veux maintenant attirer votre attention sur deux dossiers de concertation importants et significatifs à l'heure actuelle. Ils sont en concordance directe avec notre stratégie globale et nos interventions y sont importantes, sinon cruciales.

- **Comité permanent du MCC**

Suite à la révision de la loi sur le statut de l'artiste et aux actions prises par le gouvernement québécois dans le cadre de son plan d'action **Pour mieux vivre de l'art**, un comité permanent pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes, dépendant directement de la Ministre, a été formé pour mettre en place certaines mesures structurelles administratives ou fiscales. Une dizaine de personnes représentant autant les créateurs que les diffuseurs ont été invitées à y siéger. J'ai reçu cette invitation de sorte que le RAAV y représente non seulement les artistes en arts visuels mais aussi l'ensemble des créateurs dépendant de la loi S.32.01, soit ceux des métiers d'art et les écrivains. Vous pouvez suivre les travaux de ce comité par le bulletin électronique émis par le Ministère sous la rubrique *Pour mieux vivre de l'art*.

Le filet de sécurité sociale, qui comprend des mesures comme les régimes d'assurances collectives et un fonds de retraite, est un enjeu majeur. Une analyse se fait actuellement de l'ensemble des régimes en vigueur dans le milieu des arts et on explore la possibilité d'étendre les couvertures déjà en existence à tout le milieu des artistes et des travailleurs culturels. Le processus est long et l'enjeu est de taille. La réalité vécue par les artistes des deux chapitres de la loi (S.32.1 et S.32.01) est fort différente. Alors que les premiers peuvent bénéficier d'une convention collective, les seconds, ceux des arts visuels, des métiers d'art et les écrivains, attendent les résultats d'une première ronde de négociations.

Notre collaboration aux travaux du comité permanent pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes nous permet de présenter le point de vue des travailleurs autonomes que nous sommes. Nous avons, de plus, demandé et obtenu une rencontre avec la CSST pour lui faire part des réalités et des besoins que nous avons en termes de santé et de sécurité dans nos ateliers de travail. Avec l'aide de l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail (IRSST) nous élaborerons bientôt un questionnaire qui permettra d'établir les besoins des artistes en arts visuels selon les diverses disciplines. Ces actions se font en concertation avec d'autres travailleurs autonomes, notamment les artistes et artisans des métiers d'art.

- **CARFAC**

Les négociations avec le Musée des beaux-arts du Canada, entreprises conjointement avec CARFAC, la concertation des deux organismes dans le processus de consultation du Conseil des arts du Canada et, évidemment, notre présence au sein du CA et du CE de cette association pancanadienne, ont tissé depuis les deux dernières années une collaboration de plus en plus étroite entre le RAAV et CARFAC. Le partage d'objectifs semblables et une bonne complicité stratégique font en sorte que nous pouvons de mieux en mieux représenter les artistes et surtout envisager des stratégies globales pour améliorer nos conditions de pratique. Divers exemples en témoignent : la fusion prochaine des deux sociétés de gestion de droits d'auteur en arts visuels, CARCC et SODART ; nos représentations conjointes dans le processus de révision des programmes du CAC ; les négociations avec le MBAC, etc. D'ailleurs, vous l'aurez sans doute remarqué à la lecture du bulletin de CARFAC, *Calendar*, le RAAV sera toujours identifié parallèlement avec CARFAC quand les enjeux de représentation se situeront au niveau du gouvernement canadien, car le RAAV et CARFAC sont les deux seules associations représentant les artistes des arts visuels accréditées par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs.

Incidentement, le CE de CARFAC a tenu une rencontre dans les bureaux du RAAV à la mi-mai. Lors de cette rencontre la stratégie générale du RAAV visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes des arts visuels a été présentée à nos partenaires canadiens.

Cette stratégie d'intervention globale sera adaptée pour refléter la réalité canadienne et deviendra vraisemblablement une stratégie pour l'ensemble du Canada et du Québec.

Par ailleurs, il convient de faire ici, même rapidement, un rapport succinct sur les négociations avec le Musée des beaux-arts du Canada et la révision des programmes du Conseil des arts du Canada.

- **Négociations avec le MBAC** : Le Musée avait demandé une suspension des négociations pour étudier la possibilité d'élargir ces négociations avec d'autres institutions fédérales. Finalement, il a préféré poursuivre seul cette négociation telle qu'initiiée. Quatre rencontres ont eu lieu. Un protocole de négociation a été établi et la présentation d'une entente générale et des divers contrats-type (basés sur les contrats de CARFAC/Ontario et de ceux du RAAV) a été faite. Des discussions ont permis d'explorer les modifications qui devraient être faites pour adapter ces contrats au contexte du Musée. Les enjeux économiques et, notamment les droits d'auteurs et de reproduction, sont à l'ordre du jour pour la prochaine rencontre. Le « cœur » de la négociation est donc à venir et les droits associés à l'Internet seront tout probablement les points sensibles de nos discussions.
- **Révision des programmes du CAC** : Le CAC avait présenté à l'automne dernier les résultats de leur « vaste » consultation et les prémices de la révision de leurs programmes de soutien aux artistes. Nous nous souvenons de vos inquiétudes et de la levée de boucliers qu'a suscité cette consultation. La mobilisation et la fermeté de la position des artistes ont fait en sorte que le CAC a formé un comité aviseur pour revoir ses propositions à la lumière de ces consultations. CARFAC et le RAAV ont, pour une première fois dans l'histoire du Conseil, été interpellés ensemble à trois occasions pour suivre ce processus. Un peu comme le comité aviseur, nous avons apporté notre vision du soutien que doit avoir un organisme comme le CAC et soumis notre analyse et nos critiques face au processus de révision. Ces démarches ont été fructueuses. Nous pensons que le prochain programme de soutien des artistes par le Conseil des arts du Canada répondra en grande partie à vos attentes. Tout ce processus a permis un rapprochement notable et significatif entre le CAC et les organismes représentant les créateurs. Ce niveau de collaboration est nouveau. Nous allons nous assurer que cette collaboration se poursuive et même qu'elle s'étende sur tous les champs qui touchent notre pratique.

### **Positionnement du RAAV par rapport au M.A.L.**

Le RAAV vient de se retirer du groupe de concertation nommé Mouvement pour les Arts et les Lettres, le M.A.L. Ce fut évidemment une décision difficile à prendre et elle l'a été après une série de discussions et un processus d'analyse rigoureux. Le CA du RAAV a alors conclu qu'il était devenu nécessaire de prendre une telle décision.

Il est utile de rappeler ici que déjà, l'an dernier, le M.A.L avait élargi son mandat pour revendiquer un budget plus élevé au Ministère de la culture et des communications et que, pour arriver à ces fins, il avait fallu mobiliser l'ensemble du milieu culturel. À la suite de ce repositionnement, nous avons, lors de notre assemblée générale, émis ces réflexions:

*« Est-ce que les enjeux ne dépassent pas maintenant les cadres des 8 organismes initiateurs ? Devons-nous garder ce même cadre ? Quels sont les axes de priorité que nous devons promouvoir ? Comment et à quel niveau financer ce groupe de pression ? » (Extrait du rapport du président 2003-2004)*

Nous avons ensuite amené ce questionnement à nos partenaires du M.A.L. Mais l'urgence et la pertinence d'une telle remise en question n'allaient pas du tout chercher l'assentiment général du regroupement. Nous avons donc amorcé la campagne suivante avec une attitude positive mais avec un regard plus critique. Le RAAV, comme à son habitude, a répondu favorablement et solidairement à la campagne de lettres et de courriels, qui était la stratégie initiale proposée par la Boite de Comm., la firme de lobby engagée par le M.A.L., pour coordonner la revendication de nouvelles sommes au CALQ. Vous connaissez tous le déroulement de cette campagne. Et vous connaissez aussi le résultat. Une campagne qui s'est vite essoufflée, un synchronisme boiteux et une mauvaise conjoncture sociale ont fait que les résultats ont été pratiquement nuls. D'ailleurs, pouvait-il en être autrement? Le M.A.L., qui est un regroupement de concertation ad hoc, donc temporaire, avait-il atteint la fin de son mandat initial ?

Après cette campagne, pour le CA du RAAV, l'heure était au bilan. Notre position est franche : le milieu de la création doit passer à une nouvelle étape s'il veut encore rencontrer son premier objectif qui est d'améliorer les conditions socioéconomiques des artistes créateurs. Modifiant la stratégie initiale qui était d'obtenir un meilleur financement du CALQ, la nouvelle idée avancée par le M.A.L. pour la prochaine campagne est maintenant d'exiger que 1.25% du budget du gouvernement soit dévolu à la culture. Outre la redondance évidente d'une telle revendication, cette idée demande un vaste consensus social dans tout le milieu artistique et une mobilisation beaucoup plus large que celle que l'on connaît jusqu'à maintenant. Ce changement d'objectif nous semble donc prématuré et demande une sérieuse consultation de tout le milieu. Or, pour le moment et depuis un certain temps déjà., le M.A.L. ne regroupe plus qu'une partie du milieu des arts et de la culture et non l'ensemble.

Nous étions donc devant une situation où le RAAV devait se positionner définitivement. Et point important, le RAAV, en plus des nombreuses heures consenties à cette table de concertation, devait, selon une entente devenue pourtant obsolète depuis deux ans, investir un montant important pour financer ce regroupement, montant équivalant à presque 12% de sa subvention annuelle au fonctionnement. Le retrait du RAAV du M.A.L., en plus d'être motivé principalement par le recentrage de ses activités de concertation autour des enjeux socioéconomiques de ses membres, et des artistes des arts visuels en général, l'a aussi été, bien que plus accessoirement, par les investissements administratifs et financiers implicites à cette table de concertation.

Pour conclure sur ce point, le RAAV croit qu'il est temps de passer à une nouvelle étape de concertation mieux focalisée sur les enjeux qui touchent de près les artistes créateurs dans leur pratique professionnelle quotidienne. Nous sommes d'accord avec l'ensemble du milieu qu'il faut plus d'argent de l'État dans l'ensemble de la sphère culturelle mais nous croyons que le M.A.L. n'est plus l'outil qu'il nous faut. Quel sera l'avenir de la concertation de l'ensemble du milieu ? Les éléments de réponses à cette question sont très certainement : une concertation vraiment démocratique où tous, absolument tous les intervenants du milieu des arts et des lettres seront impliqués et collaboreront financièrement. Ce sera alors le signe que le milieu des arts et des lettres a atteint une certaine maturité. Le RAAV pourra alors s'engager à en faire partie de plein droit et de plein gré lorsque ces conditions minimales seront réunies.

### **Service aux membres**

#### **Communication**

Nous avons placé le volet « communication » en tête de nos priorités l'année dernière. Tenir nos membres bien informés est un mandat incontournable pour notre organisme.

Deux actions avaient été entreprises pour réaliser notre plan d'action : refonte globale du site internet et engagement d'une ressource permanente au poste de communication. Le travail constant du comité présidé par Dominique Laquerre a permis de réaliser une partie très importante des objectifs que nous nous étions fixés.

Nous avons procédé, en janvier, à l'embauche de Mme Valérie Gill au poste de responsable aux communications. Devant une tâche énorme à accomplir le comité a élaboré avec la nouvelle responsable une série de mesures qui vont nous permettre de rencontrer l'ensemble des objectifs initiaux. Un de ces objectifs était évidemment l'actualisation de notre site Internet. Si vous avez visité celui-ci dernièrement ou si vous le visitez régulièrement, vous constaterez d'abord que son contenu est en constante évolution faisant en sorte qu'il devient maintenant l'outil d'information et de documentation que nous voulions.

Le temps ne nous a pas encore permis de vous présenter un *Bulletin électronique* dans sa formule définitive. Pour le moment nous avons mis en ligne une « cyberlettre » qui vous donne des résumés de nouvelles avec un hyperlien qui vous envoie sur le site où se trouve le texte complet. Nous estimons que cette forme de communication est souple et s'adapte facilement aux circonstances. Cette présentation temporaire assurera la transition vers un bulletin plus formel qui devrait paraître au début de l'automne.

### **Formation**

Nous avons procédé à l'embauche d'une nouvelle responsable à la coordination de nos activités de formation. C'est Mme Marie-Hélène Parant qui assume maintenant cette responsabilité avec diligence et enthousiasme.

Cette année, six (6) projets de formation ont été acceptés soit, trois dans le volet « Montréal » :

- Le droit d'auteur en arts visuels et la négociation de contrats
- Ma fiscalité... j'm'en occupe !
- Coaching sur les techniques et le développement des pratiques

et trois autres au volet « multi-régional » :

- L'artiste promoteur et diffuseur de son oeuvre
- et 2 fois Ma fiscalité... j'm'en occupe !

Ces formations ont pleinement rempli leurs objectifs et les participants les ont évaluées très positivement. Mme Parant élabore de nouveaux projets de formation qui vous seront proposées au cours de l'année qui vient.

Ce qui retient plus particulièrement l'attention sur ce dossier, c'est la précarité de son financement. Ces formations sont subventionnées par Emploi-Québec mais le soutien financier de la coordination dépend d'un fond de stabilisation du Ministère de la culture et des communications qui le finance à travers le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC). Il a été reconduit pour cette année mais sa pérennité dépend toujours du bon vouloir du ministère. Tout le milieu recherche donc une solution permanente à ce financement. Nous voulons souligner que tous les efforts seront faits, avec l'ensemble du milieu de la culture, pour ancrer solidement dans notre fonctionnement un programme de formation continue qui correspond à la réalité de notre pratique professionnelle. Cela devra comprendre aussi un rapprochement significatif avec les milieux d'enseignement collégiaux et universitaires.

## **Action des comités**

Il faut souligner, même brièvement, l'importance que tiennent les comités au sein d'une organisation comme la nôtre, importance d'autant plus vitale lorsque que l'organisme vit des situations comme celles qui sont survenues cette année. Passer sept mois sans direction générale demande de la part de tous un esprit de solidarité exemplaire. Cela demande aussi un engagement total et un sens des responsabilités indéfectibles. Le travail des comités a été une des assises qui a permis au RAAV de continuer à assumer avec efficacité l'ensemble de ses responsabilités. J'ai parlé plus tôt des dossiers de « communication » et de « formation » où justement le travail des comités a permis une poursuite efficace de nos activités. Nous avons tenu un peu moins de rencontres du Comité exécutif mais plus de rencontres du Conseil d'administration. Cependant, tous les officiers du CE ont assumé, dans l'exercice de leur fonction respective, un engagement et un investissement en temps qui va bien au-delà de ce qu'on est en droit d'attendre habituellement.

Nous n'avons pas pu initier, ou poursuivre au même rythme, les activités des autres comités. Ainsi l'assemblée générale, l'an dernier, avait mandaté le CA de se pencher sur le dossier de l'équité. Le CA a reformé, quand la structure administrative le lui a permis, un comité sur l'équité composé de quelques administrateurs actuels et de Nikolaï Kupriakov, un des initiateurs de cette démarche. Le comité a pour mandat de réactualiser cette préoccupation. Après un rappel historique de l'émergence de cette préoccupation, le comité s'est penché sur la meilleure stratégie à adopter pour que celle-ci fasse aussi partie intégrante de notre stratégie globale. Le CA a donc proposé d'élargir le mandat du comité de l'équité sur l'ensemble des iniquités auxquelles font face les artistes dans leur pratique professionnelle. Une analyse des inégalités systémiques doit être faite et des propositions de solutions équitables pourraient être acheminées vers les instances appropriées. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la stratégie qui sera déposée aujourd'hui visant l'amélioration de nos conditions socioéconomiques.

## **SODART**

Depuis l'année dernière, la SODART est devenue un organisme entièrement indépendant du RAAV, autant dans sa structure financière qu'organisationnelle. Elle est maintenant un organisme national de services et son financement est en partie tributaire du Conseil des arts et des lettres, le CALQ. Un processus de fusion est enclenché avec CARCC, la société de gestion associée à CARFAC, processus qui fera de cette nouvelle société la plus importante en gestion de droits d'auteur en arts visuels au Canada. Outil de premier ordre dans la défense de nos droits et levier économique important et incontournable pour l'amélioration de nos conditions socioéconomiques, cette société doit évidemment avoir l'appui inconditionnel de l'organisme représentatif des artistes en arts visuels, le RAAV, d'autant plus qu'il en a été l'instigateur..

Cet appui du RAAV envers la SODART s'est traduit, dans cette phase de transition, par un soutien logistique et tactique. Un protocole vient d'être signé entre les deux organismes visant à partager de façon équitable et constructive les différents coûts reliés à l'utilisation de locaux et des équipements. D'autre part, une entente a été signée pour l'offre d'une expertise de la part de la SODART notamment pour la défense des droits d'auteur des artistes en arts visuels. Cette collaboration s'étend naturellement sur tout un ensemble de sujets connexes, comme les grilles tarifaires et les contrats-type.

Le RAAV entend bien, dans son plan global d'amélioration de nos conditions économiques, faire appel à cette société pour l'aider à gérer et administrer les différentes mesures fiscales, telles les crédits d'impôts ou le filet de sécurité sociale, selon les responsabilités qui nous seront dévolues à ce moment-là. Ces mesures pourront, pour les deux organismes, être une source de revenus significatifs.

Il est important de souligner aussi que, en plus de toutes ces mesures mises en place par nos organismes pour consolider les assises de la SODART, l'adhésion du plus grand nombre d'artistes à cette société de gestion demeure le facteur clé de sa réussite. Une prise de conscience doit être faite par la communauté des artistes en arts visuels. Défendre et promouvoir nos droits est aussi une responsabilité qui revient d'abord à chacun de nous et la meilleure façon de le faire est par l'action collective.

## **Conclusion**

Vous me permettez de conclure ce rapport en deux temps : un premier pour souligner le travail exceptionnel de notre équipe, un second pour conclure l'année et préparer la suivante.

Ainsi, vous me permettez, au nom du conseil d'administration, et au nom de cette assemblée générale, de souligner encore une fois le travail exceptionnel de l'équipe du bureau du RAAV. Elle a dû abattre, dans un contexte où la direction était assumée par la présidence et certains administrateurs des comités, avec professionnalisme et efficacité, un ensemble de tâches aussi diverses qu'exigeantes. Je tiens à les en remercier très chaleureusement. Le redressement financier et la restructuration de nos ressources humaines ont été des facteurs qui n'ont pas allégé leurs tâches, il va sans dire. Je les remercie pour leur compréhension, leur dévouement et leur implication. Nous nous devons d'asseoir le RAAV sur des bases financières sinon solides, du moins fiables et réalistes. C'est ce que nous avons fait. Encore bravo à l'équipe !

Finalement, mes mots peuvent difficilement décrire la reconnaissance que j'éprouve pour l'engagement, le dévouement et la clairvoyance des membres de notre Conseil d'administration. Je les côtoie, pour quelques uns, depuis plusieurs années. Vous pouvez me croire, nous avons vécu des situations où faire consensus était pour le moins difficile. Toujours, la poursuite de la mission du RAAV a dominé. La vision à long terme et l'engagement d'un CA sont les meilleures garanties de l'atteinte de nos objectifs. Je crois sincèrement que votre CA a relevé de façon elle aussi exceptionnelle, considérant les circonstances, ce défi de taille.

Quand nous jetons un regard critique sur les dernières années, les mots *colère* et *frustration* pourraient sans doute décrire une partie de nos sentiments face à la détérioration continue de nos conditions de vie et de pratique, et ce malgré les beaux discours politiques qui ont été entendus sur la place publique. D'abord, une modification à notre loi (la S-32-01) pour le moins décevante... Ensuite, une augmentation significative au financement du CALQ sans que le secteur des arts visuels n'en reçoivent les retombées qu'il était en droit d'attendre. Et enfin, un marché de l'art qui reste plus que jamais moribond.

Alors que tous s'entendent pour affirmer que la situation économique des artistes en arts visuels est catastrophique, nous sentons bien que les mesures pratiques et effectives qui modifieraient ce portrait se font attendre. Tout en convenant que les artistes en arts visuels partagent avec d'autres créateurs cette précarité, nous pensons que les créateurs en arts visuels vivent dans une zone sinistrée et qu'il serait approprié de déclarer les arts visuels « zone désignée » afin que des mesures et actions tant immédiates qu'à moyens et longs termes soient engagées pour changer cette situation.

Nous avons déjà produit, avec l'aide de l'INRS, une étude exhaustive de nos conditions socioéconomiques. Nous avons, en suivi de ce rapport, tenu le Forum « *Entre mythes et réalités : un espace prismatique* », qui avait comme base de réflexion et de discussion nos conditions de vie et de pratique.



Le RAAV a depuis longtemps identifié les paramètres qui pourraient modifier notre situation. Patiemment, nous avons participé aux diverses discussions et concertations et fait valoir notre point de vue. Nous passons maintenant à une stratégie beaucoup plus proactive. Cette stratégie vous sera présentée aujourd'hui. Essentiellement, c'est un recentrage majeur de nos actions sur notre premier mandat : *promouvoir la réalisation de conditions favorisant la création et la diffusion des œuvres et défendre et promouvoir les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des artistes professionnels.*

Avec cette stratégie générale, le RAAV prend une direction ferme vers l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes en arts visuels. Il devra agir dans plusieurs directions et se concerter avec l'ensemble du milieu des arts visuels. Chaque aspect de cette stratégie représente un chantier particulier où plusieurs devront mettre l'épaule à la roue. Les mots *enthousiasme* et *engagement* pourraient maintenant décrire nos sentiments face à cette démarche et face aux lueurs espoirs qu'elle nous permet d'entrevoir dans un avenir prochain.

Pierre Tessier  
Président